

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINÇAY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2021.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Maria BEDON, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

EXCUSES : Isabelle HELIE, Ludivine RECOLARD.

SECRETARE DE SEANCE : Mickaël MACE.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2021 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1 Décision modificative n°2 au Budget Communal

Une demande de modification au budget principal est proposée pour ajuster des crédits aux opérations suivantes :

- OPERATION MATERIELS : ajustements des comptes d'immobilisation à l'intérieur de l'opération pour l'achat d'un véhicule au service technique et des décorations de Noël, augmentation de 10 000 €
- OPERATION LES CŒURS VENDEENS, à ce jour, la commune est propriétaire depuis début 2016 de l'ensemble des logements des Cœurs Vendéens suite à la résiliation du bail emphytéotique avec Vendée Logement. Ce bien a été acheté à l'euro symbolique et par conséquent aucune écriture comptable n'a été faite pour inventorier cet immeuble dans l'inventaire de la commune.

Après échange avec le Trésorier, il nous est demandé d'enregistrer ce bien, puis de se mettre ensuite à jour dans la gestion des loyers (changement à prévoir au 1^{er} janvier 2022 pour que ce soit la commune qui encaisse les loyers et non le CCAS).

L'Etude de Me Lecomte Eveillard, notaire chargé de la rédaction de l'acte a estimé le bien à 280 000 €, il convient donc de mettre des crédits à l'opération 105 compte 2132 pour la somme de 280 000 €. En recette, cette opération est considérée comme une subvention amortissable au compte 1318.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1318 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280 000,00 €
D-2051-88 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-89 : BATIMENTS COMMUNAUX	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-111 : LES LOGEMENTS COEURS VENDEENS	0,00 €	280 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-90 : VOIRIE COMMUNALE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-88 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000,00 €	286 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000,00 €	290 000,00 €	0,00 €	280 000,00 €
Total Général		280 000,00 €		280 000,00 €

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°2 au Budget Principal telle que présentée ci-dessus.

2- Mise à jour des durées des amortissements au budget communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération D2018-019, la commune amortie sur une durée de 5 ans les subventions d'équipement versées enregistrées sur les comptes 204x conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT mais également les comptes d'immobilisations incorporelles :

202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre »,
 2031 « Frais d'études » et 2033 « Frais d'insertion » non suivis de la réalisation d'une immobilisation sont sortis de l'actif par opération d'ordre non budgétaire.

Dans le cadre de la mise à jour dans l'inventaire de l'immeuble Cœurs Vendéens au compte 2132 IMMEUBLE DE RAPPORT, il convient également d'amortir les biens immeubles productifs de revenus.

Après échange, Monsieur Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la durée d'amortissement des immobilisations au compte 2132 et propose 40 ou 50 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- de fixer la durée d'amortissement à 40 ans pour les biens au compte 2132
- précise que les durées d'amortissements pour les biens au compte 202, 204x, 2031 et 2033 restent inchangées.

3- Résultat de la consultation sur la renégociation des assurances, choix des assureurs

La commune de Saint Germain de Prinçay doit renouveler ses contrats d'assurance pour la période 2022-2028.

A ce titre une procédure a été lancée pour la passation d'un marché décomposé en quatre lots

- Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot 2 – Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot 3 – Protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus,

- Lot 4 – Véhicules à moteur – auto-collaborateurs en mission.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée via marchés sécurisés avec publicité déposée sur Ouest France le 8 juillet dernier pour une date limite de remise des plis fixée au 7 septembre 2021.

Le Cabinet RISKONIUM missionné par la commune pour le montage et le suivi de ce marché, nous a fait parvenir son analyse cependant il apparaît qu'il convient d'interroger plus précisément les candidats sur leur réponse pour le lot 1.

Monsieur le Maire demande donc de reporter ce point à la séance prochaine. Le Conseil Municipal accepte.

VOIRIE /ASSAINISSEMENT/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4- Mise en place d'une convention de mise à disposition pour l'éco pâturage à la Bodinière

Dans le cadre de la mise en place de l'éco pâturage au lotissement la Bodinière, il a été proposé à M. BOURASSEAU Steeve, agriculteur de mettre des moutons.

Aussi, afin de définir les droits et obligations de chaque partie, une convention de mise à disposition gratuite du terrain communal a été établie entre les 2 parties.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention puis demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- valide le projet de convention d'éco pâturage à la Bodinière tel que présenté en annexe de la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5- Présentation du rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement collectif 2020

Comme tous les ans, Monsieur le Maire fait la présentation de ce rapport d'assainissement collectif sur la commune.

Il présente les principaux indicateurs à savoir 418 foyers sont raccordés, le réseau représente 9.27 km de canalisations. Le volume facturé sur l'année 2020 est de 37 900 m³ soit une variation de 18.70 % par rapport à l'année précédente.

Sur l'année 2020, la commune n'a pas fait de travaux dans l'attente du résultat de l'étude diagnostic en cours.

Il précise que le budget assainissement est excédentaire, aucun emprunt n'est en cours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- valide le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2020.

6- Tarifs assainissement 2022

Comme tous les ans, il convient de délibérer sur la redevance assainissement pour l'année 2022. Les tarifs 2021 votés l'année dernière sont les suivants :

- 1.26 € la redevance par m³ d'eau consommée et 39.86 € de part fixe ;

- Et le forfait puits :

- Si alimentation en eau potable exclusivement par un puits ou un forage la redevance sera égale à une part fixe par foyer et un forfait de 25 m3 par personne vivant au foyer au tarif en vigueur sur la commune.

- Si alimentation en eau potable mixte (puits ou forage et service d'eau public) la redevance sera égale à une part fixe et un forfait de consommation de 25 m3 par personne au tarif en vigueur lorsque la consommation du service public d'eau potable sera inférieure à ce forfait.

Pour mémoire aucune augmentation n'a été faite l'année dernière.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il convient de définir le montant de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour 2022. Actuellement la PAC est d'un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- conserver le tarif PAC (participation à 1 000.00 € pour l'année 2022) ;
- conserver les mêmes tarifs que 2021 et par conséquent valider les tarifs 2022 comme suit : 1.26 € la redevance par m3 d'eau consommée et 39.86 € de part fixe ;
- laisser le forfait puits comme en 2020 soit tel qu'il est exposé ci-dessus.

7- Avenant au marché de travaux de réhabilitation des Eaux Pluviales et Eaux Usées de la Rue Edouard Majou, Métairie, Complexe Sportif et Châteaubriant

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour du mois suivant compte-tenu de la non réception des éléments par la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal accepte.

8- Acquisition d'un véhicule au service technique

Suite à la redéfinition des postes au service technique entre les agents, il a été constaté un manque de véhicule dans le service.

Aussi, une demande de consultation a été faite auprès de 3 garagistes, un cahier des charges a été établi pour l'achat d'un véhicule court, essence, ...

Nous avons reçu une proposition de prix : Garage LOIZEAU de Sigournais pour l'achat d'un FIAT FIORINO 77CH, 14 100 kms, pour la somme de 9 583.33 € H.T + frais accessoires : 1 358.83 € H.T. + frais d'immatriculation : 611.56 € (sans TVA) soit 10 942.16 € H.T hors frais d'immatriculation.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide l'offre de l'entreprise Garage LOIZEAU pour la somme de 9 583.33 € H.T. plus l'ensemble des frais accessoires pour la somme de 1 358.83 € H.T puis les frais d'immatriculation s'élevant à 611.56 € (sans TVA)
- autorise Monsieur le Maire à signer l'offre.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil les décisions qui ont été prises en matière de commande publique en application de la délégation au Maire reçue du Conseil Municipal à cet effet :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
43	Chaises pour école publique	DPC Parc d'Activités de Saint Porchaire Zone de Riparfond 1 Rue Pierre et Marie Curie 79000 BRESSUIRE	205.92 € H.T. soit 247.10 € T.T.C.	10/09/2021
44	Patères supplémentaires restaurant scolaire	WESCO Route de Cholet CS80184 79141 CERIZAY	273.33 € H.T. soit 328.00 € T.T	10/09/2021
45	Travaux supplémentaires carrelage plomberie électricité vestiaire de football	SARL PELISSONNIER, 5 L'Ardière 85110 Saint Germain de Prinçay	1 269.10 € H.T soit la somme de 1 522.92 € T.T.C	21/09/2021

PAROLES AUX ADJOINTS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Bâtiments : M. Fabrice HERBRETEAU fait le point des travaux en cours au restaurant scolaire et vestiaires de football. Les travaux se terminent pour les vestiaires du foot, pour le restaurant scolaire les derniers travaux de peinture se feront pendant les vacances de la Toussaint. Les peintures au Cabinet Médical partie kinésithérapie ont été faite (plafonds uniquement) Une première rencontre avec le maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des Boutons d'Or a été faite, la première esquisse sera présentée le 5 novembre prochain.

Commission Urbanisme : M. Fabrice HERBRETEAU informe l'assemblée qu'un Permis d'aménager a été réceptionné pour la zone de la Belle Entrée, pour 2 parcelles à bâtir. Le lotissement le Tail est complet, les démarches pour changer le zonage au sein du PLUi devront être faites pour pouvoir avancer courant 2022 sur la 2^e tranche.

Plusieurs options ont été mises sur les 4 lots restants à la Bodinière, une nouvelle étude de sol a été lancée par la commune pour répondre à la réglementation actuelle.

Commission CCAS et Affaires Sociales : Mme Catherine GOURMAUD rappelle que dans le cadre du financement par la conférence des financeurs, la commune a reçu des aides pour faire :

- de matinées Sports. En plus, des séances programmées avec Mme Caroline ALAIN le jeudi matin, à compter du 11 octobre, des nouvelles séances de multisports seront proposés au plus de 60 ans par M. Aurélien BOSSARD.

- L'Atelier Convivialité : les séances continuent un mardi sur deux et les visites à domicile se poursuivent.

Elle informe également du bon retour du circuit Joséphine.

Enfin le goûter du CCAS est programmé le 15 décembre prochain.

Côté affaires sociales, Mme Catherine GOURMAUD informe que la commission « menu » du restaurant scolaire se réunie pour la première fois depuis la rentrée scolaire le 19 octobre prochain avec Restoria, à ce jour, nous n'avons aucun parent qui souhaite participer à ces rencontres trimestrielles ;

- Les matinées d'éveils sont de nouveaux programmées le jeudi matin ;

- Comme chaque année, la commune a offert les dictionnaires au CM2 de l'école privée, pour les élèves de l'école publique la remise se fera à la fin de l'année scolaire.
- L'amicale laïque de SAINT GERMAIN DE PRINCAY a fusionné avec les 2 autres amicales laïques des communes composant le RPI et s'appelle désormais l'amicale des 3 S.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD fait un point sur les travaux de voirie en cours :

- Aménagement de la liaison douce Chemin de Brièze : réception partielle des travaux le 13 octobre prochain.
- La réhabilitation du réseau EP-EU Rue de la Métairie, Edouard Majou, Complexe Sportif s'achève, les fortes pluies du week-end dernier laisse à penser que les travaux sont satisfaisants.
- Le programme annuel de voirie se termine.

Commission Communication : Mme Laure ROUET informe que l'appel à projet pour la refonte du site internet a été déposé, nous attendons la validation pour la refonte du nouveau site. L'ancien site est désormais inutilisable et oriente les usagers vers l'application facebook pour avoir les dernières publications.

- Relance : dans le cadre de la préparation de l'Echo de fin d'année, il est demandé à l'assemblée de réfléchir à des articles pour le 15 octobre prochain.

Commission Culture-Loisirs : Mme Laure ROUET informe que l'exposition de photos temporaires dans le square se clôturera fin octobre.

- l'opération un arbre une naissance est fixée le 6 novembre prochain avec pour cette année la plantation d'un seul arbre.
- Opération décoration de Noël : une première réunion avec les personnes volontaires est programmée le 7 octobre prochain.
- La bibliothèque a réouvert ses portes tous les mardis pour les écoles et une animation lecture va être faite à la maison de vie.
- L'exposition au Temple a été très appréciée, environ 300 personnes sont venues dans le week-end.

Commission Economie Sports Enfance Jeunesse : M. Franck GUITTON informe que dans le cadre du développement du cabinet médical, une réflexion va être menée pour réaménager l'espace kiné

- Suite à la réunion des artisans commerçants et libéraux du 9 septembre dernier à ce jour les professionnels ne souhaitent pas organiser une union des artisans, commerçants et professions libérales.
- L'Assemblée Générale du foyer des Jeunes est programmé le 15 octobre prochain à 20h30.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 8 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

AFFICHÉ LE 8 OCTOBRE 2021

Vu la secrétaire de séance,
Mickaël MACE

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.